REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 60 DU 23 OCTOBRE 2015 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS HAUTS CADRES AU MINISTERE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DU PLAN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du décret n°100/136 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret n° 100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du décret n°100/137 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat Permanent ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Secrétaire Permanent au Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan :

Madame Maggy KAMANA.

Article 2 : Est nommé Assistant du Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan :

Monsieur Jean Bosco NTAHIMPERA.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23 octobre 2015,

Pierre NKURUNZIZA.

23.10.2015

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DU PLAN,

Ir Serges NDAYIRAGIJE.